

RESUME DU PROJET DE REPONSE

au postulat N° 4.049

**de la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz concernant le Valais,
destination aquatique
(12.9.2006)**

Faisant le constat du potentiel touristique que représente la plaine du Rhône pour le Valais, le groupe PDCC demande dans son postulat au Conseil d'Etat de conduire une étude pour la promotion et la mise en valeur touristique de celle-ci pour la pratique de sports et de loisirs liés à l'eau.

Ces études, le canton les a déjà menées, et des projets concrets sont en cours d'évaluation, ou ont même pour certains d'entre eux démarré, avec le soutien financier cantonal et l'implication de ses services.

Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir le projet SuisseMobile, destiné à proposer sur l'ensemble du territoire national une sélection d'itinéraires regroupés selon le type de locomotion à savoir vélo, vtt, rollers, canoë. Plusieurs itinéraires ont été sélectionnés le long de la plaine du Rhône selon des critères qualitatifs.

Le projet de troisième correction du Rhône (projet R3) constitue une opportunité unique de procéder à des aménagements pour la pratique de sports et de loisirs liés à l'eau. A cet effet, le canton a procédé à un état des lieux et esquissé les perspectives concernant le tourisme et les loisirs dans la plaine du Rhône dans une étude confiée à l'Institut économie et tourisme de la HEV's.

Les conclusions de cette étude serviront de base tant pour le projet R3 que pour le concept de développement de la plaine qui l'accompagne. Le potentiel touristique et récréatif du Rhône et de la plaine devrait ainsi pouvoir être mis en valeur et profiter des mesures de réaménagement du fleuve en cours de planification.

Le projet « Espace de vie et de découverte Pfynges » a été soutenu par le Grand Conseil qui a décidé en 2005 de déclarer la région de Finges parc naturel et de soutenir financièrement son aménagement et sa gestion.

Le Conseil d'Etat accorde en conséquence une attention toute particulière à ce que la plaine du Rhône contribue de tout son potentiel à l'augmentation de la qualité de vie de notre population et au renforcement de l'offre touristique du canton. Il entend de ce fait profiter pleinement de la troisième correction du Rhône pour redessiner un fleuve compatible avec cette volonté affichée.

Postulat accepté.

Sion, le 6 décembre 2006